

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

LA TÉLÉDIFFUSION DES DISCOURS DES CHEFS DE PARTI SUR LA RÉSOLUTION CONSTITUTIONNELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Berger (Laurier): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité. Étant donné que le lundi 23 mars le premier ministre (M. Trudeau) a prononcé l'un des plus importants discours de l'histoire canadienne et que ni Radio-Canada, ni CTV, ni Télémetropole au Québec n'ont retransmis cet événement historique, je propose appuyé par le député de Kitchener (M. Lang):

Que les réseaux de télévision s'acquittent de leur mandat qui est d'informer le public canadien, surtout sur les questions d'importance fondamentale pour notre pays, en retransmettant en différé le discours du premier ministre ainsi que ceux des chefs de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Règlez donc d'abord la grève!

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA HAUSSE DE LA DÉDUCTION RELATIVE AUX ÉTUDES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que la déduction de \$50 par mois, relative aux études des étudiants à plein temps du niveau post-secondaire, d'abord introduite en 1972, n'a jamais été haussée, et comme le coût de la vie a presque doublé depuis, je propose, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Qu'étant donné que les frais de scolarité, de logement et autres dépenses des étudiants ont presque doublé depuis 1972, la Chambre reconnaisse que les étudiants sont aussi durement touchés par l'inflation que les autres groupes en exhortant le gouvernement à déposer une motion des voies et moyens visant à augmenter la déduction maximale actuelle de \$50 par mois à un niveau qui tienne compte de l'érosion du pouvoir d'achat du dollar.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LE TRANSPORT MARITIME

LA SURTAXE SUR LE CARBURANT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, je suis heureux de constater que le ministre des Transports est à sa place. En vertu de l'article 43 du Règlement, je propose la motion suivante.

Comme le gouvernement n'a pas daigné étendre l'exemption de la surtaxe sur le carburant à tous les navires battant pavillon canadien et ayant leur port d'attache au Canada, les frais d'exploitation de ces navires augmenteront d'environ 30 millions de dollars, ce qui nuira de façon appréciable à leur situation concurrentielle à l'étranger. En outre, comme la surveillance de sa mise en application impose un fardeau administratif inadmissible au gouvernement, je propose, appuyé par le député de Végréville (M. Mazankowski):

Que la Chambre recommande instamment au gouvernement d'étendre son exemption de la surtaxe imposée sur le carburant à tous les navires battant pavillon canadien au plus tard le 31 mars 1981 afin de traiter tous les moyens de transport sur un pied d'égalité.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE BRAS ALICE (C.-B.)—LA RÉVOCATION DU PERMIS SPÉCIAL D'IMMERSION DES DÉCHETS DÉLIVRÉ À AMAX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer une motion.

Étant donné qu'au beau milieu de la campagne électorale fédérale de 1979, le gouvernement libéral a eu recours à un décret du conseil pour délivrer un permis d'immersion de déchets à la société Amax Limited, et étant donné que les Nishgas et plus de 50 associations canadiennes locales ou nationales d'un océan à l'autre ont d'excellentes raisons scientifiques et médicales de s'opposer à ces immersions, je propose, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre réclame l'annulation immédiate de ce permis spécial d'immersion jusqu'à ce qu'une enquête publique complète ait permis d'entendre des témoignages et de déterminer les risques que ce projet présente pour la santé et l'environnement.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?